



Dossier de presse



ÉDITO

© Philippe Devernay - MENESR



Allez-vous supprimer le baccalauréat ? La question est, semble-t-il, inévitablement et immédiatement posée à tout nouveau ministre chargé de l'éducation nationale. Et elle me l'a en effet immédiatement été, critiques de toute nature à l'appui. À quelques jours, à quelques heures du début des épreuves écrites en métropole, c'est l'occasion pour moi d'y répondre.

Le baccalauréat n'aurait plus aucune valeur ? Amener chaque année une part plus importante d'une classe d'âge au baccalauréat, voir chaque année une proportion plus élevée de candidats réussir à l'examen, c'est une promesse de la République envers ses jeunes, c'est la marque d'une École de la République qui progresse vers plus d'égalité et qui élève plus de jeunes vers la connaissance. La mobilisation des familles pour voir leurs lycéens réussir à l'examen, la joie des lauréats le jour des résultats sont, à elles-seules, la preuve et l'incarnation de la valeur du baccalauréat.

Le baccalauréat serait un examen archaïque, voire préhistorique ? Son organisation est à chaque session améliorée pour répondre aux attentes des candidats et tendre vers plus d'égalité. Par exemple, les épreuves sont cette année organisées sur six journées au lieu de cinq, pour garantir que les journées des candidats bénéficiant d'un temps de composition majoré d'un tiers en raison d'un handicap n'excèdent pas huit heures. Et pour la première fois, la possibilité est offerte à certains candidats de passer à distance des épreuves orales obligatoires grâce à la visioconférence ou la webconférence.

Le baccalauréat serait trop coûteux ? C'est l'honneur d'une grande Nation que d'investir 80€ par candidat pour offrir la possibilité à plus de 685 000 jeunes d'accéder au premier grade universitaire. La jeunesse est la priorité du Président de la République. Et le diplôme est, en temps de crise économique plus que jamais, le moyen le plus sûr pour accéder au marché du travail.

À tous les correcteurs, examinateurs et personnels des centres d'examens, qui rendent possible la tenue du baccalauréat dans les académies de métropole, d'outre-mer et à l'étranger, je veux exprimer mes sincères remerciements. À tous les candidats de la session 2014, au baccalauréat général et technologique et au baccalauréat professionnel, je souhaite le meilleur.

Benoît Hamon,

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

SOMMAIRE

L'ESSENTIEL	5
Les chiffres-clés	6
Le baccalauréat se modernise	8
Le baccalauréat sur les sites du ministère	10
Des épreuves aménagées pour les candidats en situation de handicap	12
La dimension internationale du baccalauréat	13
Les actions de prévention des fraudes	14
Les sujets d'épreuves	18
Le choix des options	20
LES EFFECTIFS	23
Effectifs académiques	24
Candidats aux épreuves anticipées	25
Séries générales	26
Séries technologiques	27
Séries professionnelles	28
LES CALENDRIERS DES ÉPREUVES	31
Séries générales et technologiques	32
Épreuves anticipées en première	33
Épreuves écrites au baccalauréat général	34
Épreuves écrites au baccalauréat technologique	35
Épreuves du baccalauréat professionnel	37
LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2013	39

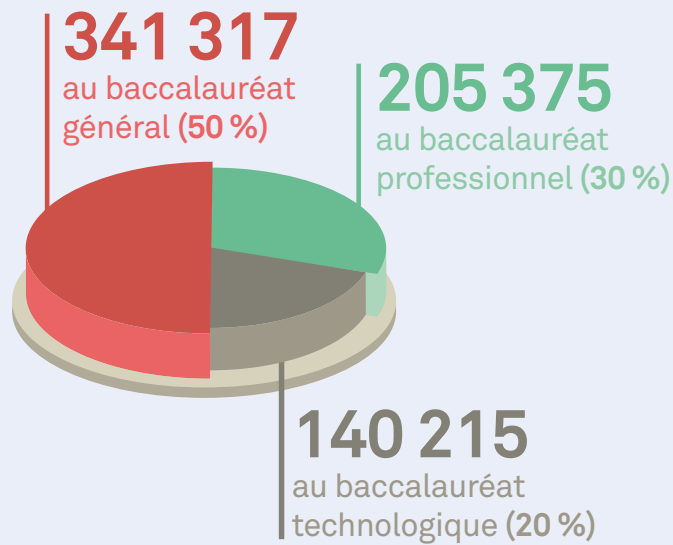


L'essentiel

LES CHIFFRES-CLÉS

CANDIDATS

686 907 candidats



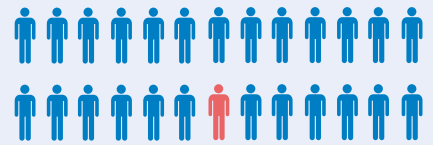
Effectifs globaux en hausse de **3,3 %** par rapport à 2013



Le candidat le plus jeune
13 ans



Le candidat le plus âgé
92 ans



19 786

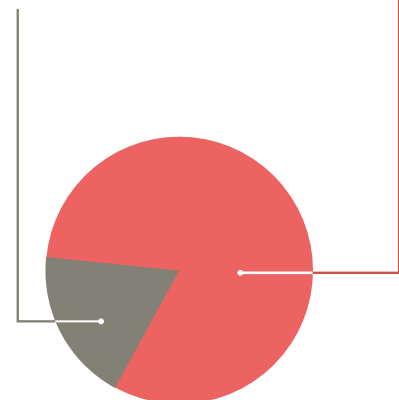
candidats individuels, soit **2,9 %** de l'effectif global

477 656

candidats inscrits aux épreuves anticipées (- **0,3 %** par rapport à 2013)

• **346 026** en séries générales

• **131 630** en séries technologiques



CENTRES D'EXAMEN

4 430

centres
d'examen
en France

85 pays
étrangers
organiseurs

SUJETS

3 500

sujets
élaborés



LANGUES



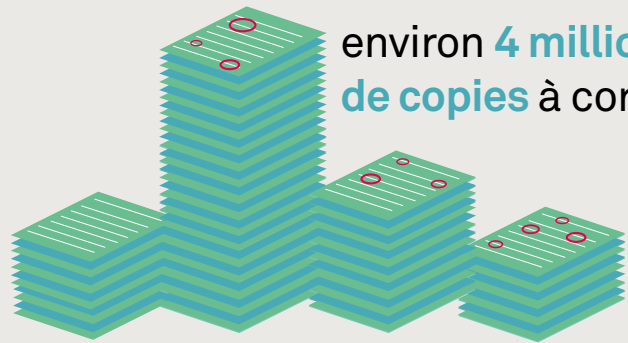
22 langues vivantes
étrangères pour les
épreuves obligatoires
et facultatives

24 autres langues
pour les épreuves
facultatives uniquement

11 langues régionales

Langue des signes française
(épreuve facultative
uniquement)

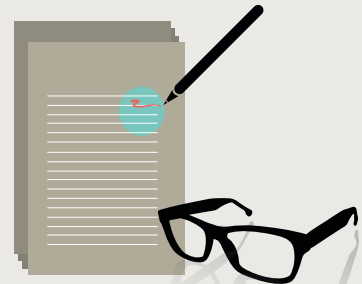
CORRECTION



environ **4 millions**
de copies à corriger

170 000

correcteurs et
examineurs



INDEMNISATION

correction : **5 €** par copie

interrogation orale : **9,60 €** par heure

COÛT DE LA SESSION 2013



par candidat
présent
(80,7 € en 2012)

Ces coûts recouvrent :

- l'indemnisation des frais de déplacement des intervenants (indemnités kilométriques, frais d'hébergement, repas...);
- la rémunération des intervenants (indemnités des jurys, vacances, indemnités de chef de centre, surveillance...);
- les frais d'organisation (impression de sujets, location de salles, matière d'œuvre, expédition et transport...).

LE BACCALAURÉAT SE MODERNISE

DES ÉPREUVES ÉCRITES SUR SIX JOURS

Afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les candidats, les épreuves écrites des séries générales et technologiques se déroulent sur six journées, du 16 au 23 juin inclus, au lieu de cinq journées les années précédentes. Cet étalement sur un jour de plus garantira des journées de huit heures d'épreuves au maximum pour les candidats bénéficiant d'un temps de composition majoré d'un tiers.

Seuls les candidats, peu nombreux, passant les épreuves anticipées et terminales en même temps (redoublants et candidats individuels, principalement) ainsi que les candidats bénéficiant, par dérogation, d'un temps de composition majoré supérieur au tiers continueront à connaître des journées d'épreuves supérieures à huit heures.

DES POSSIBILITÉS DE VISIOCONFÉRENCE ET DE WEBCONFÉRENCE

Afin de proposer de meilleures conditions de passation des épreuves, certains candidats peuvent désormais passer à distance leurs épreuves orales obligatoires grâce à des visioconférences ou des webconférences.

Ce dispositif s'adresse à des candidats au profil très spécifique : des candidats géographiquement éloignés des centres d'examen, des candidats handicapés, hospitalisés ou incarcérés qui ne peuvent se déplacer jusqu'au centre d'examen.

Ces candidats sont avertis par le recteur de leur académie qui veille à maintenir le principe d'égalité entre tous les candidats à l'examen. Le recteur s'assure de la qualité, de la sécurité et de la confidentialité des échanges entre le candidat et l'examineur. Un surveillant est présent auprès du candidat pour contrôler le bon déroulement de l'épreuve.

Par ailleurs, des réunions de jurys peuvent également se tenir en visioconférence ou en webconférence.

DES SÉRIES RÉNOVÉES

La rénovation des séries technologiques amorcée avec les séries STI2D, STD2A et STL se poursuit avec les séries STMG et ST2S. Elle s'inscrit dans le contexte de la réforme du lycée, dont une première évaluation est en cours de réalisation.

DES NOUVEAUTÉS SONT INTRODUITES DANS LES SÉRIES STMG ET ST2S

Après la mise en place des épreuves anticipées d'étude de gestion et d'activités interdisciplinaires en 2013, de nouvelles épreuves en classe terminale sont introduites à compter de la session 2014.

Dans la série STMG, les quatre spécialités renouvelées – gestion et finance, mercatique (marketing), ressources humaines et communication, systèmes d'information de gestion – sont évaluées à compter de la session 2014. L'épreuve de spécialité est renouvelée avec une partie pratique évaluée en cours d'année.

Dans la série ST2S, la nouvelle épreuve de projet technologique est évaluée pour partie en cours d'année et pour partie lors d'un oral terminal. Le projet technologique mobilise les acquis des pôles thématiques des programmes de sciences et techniques sanitaires et sociales en classe de première et terminale ainsi que les acquis de biologie et physiopathologie humaines. Par ailleurs, deux langues vivantes sont désormais obligatoires, et non plus une seule.

Des nouvelles définitions d'épreuves ont été publiées pour les séries STMG et ST2S, ainsi que de nouveaux livrets scolaires.

Des dispositifs transitoires sont par ailleurs prévus à l'attention de certains candidats, notamment ceux souffrant d'un handicap, les sportifs de haut niveau et les candidats ayant échoué à la session 2013 dans les séries ST2S ou STG.

DES AJUSTEMENTS SONT APPORTÉS À CERTAINES ÉPREUVES DE LA SÉRIE STI2D

Ces ajustements concernent l'épreuve écrite des enseignements technologiques transversaux et l'épreuve de projet pour laquelle la grille d'évaluation relative à la présentation du projet est rationalisée.

OFFRIR PLUS DE DÉBOUCHÉS DANS LE SUPÉRIEUR

DES PLACES RÉSERVÉES EN STS ET IUT

La loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 s'est donné pour objectif de faciliter l'admission des bacheliers professionnels en STS (sections de techniciens supérieurs) et des bacheliers technologiques en IUT (instituts universitaires de technologie).

Dans ce but, elle prévoit qu'au sein de chaque académie, une commission fixe un pourcentage minimal de titulaires de ces baccalauréats dans les formations concernées en prenant en compte la spécialité de chaque diplôme. Cette commission est composée de représentants de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et des régions.

DES PLACES EN FILIÈRES SÉLECTIVES POUR LES ÉLÈVES MÉRITANTS

Sur la base de leurs résultats au baccalauréat, les meilleurs élèves de chaque lycée se voient proposer des places en filières sélectives publiques (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieur, instituts universitaires de technologie, instituts d'études politiques...). Le pourcentage d'élèves bénéficiant chaque année de ce droit d'accès est fixé par décret.

LE BACCALAURÉAT SUR LES SITES DU MINISTÈRE

PREP'EXAM : LA BASE DE DONNÉES DES EXAMENS SUR ÉDUSCOL

Depuis janvier 2013, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose un accès gratuit aux sujets des épreuves du baccalauréat des trois dernières années*, sur son portail Éduscol : eduscol.education.fr/base-examens.

Ces annales regroupent gratuitement près de 1 200 sujets des séries générales, technologiques et professionnelles. Elles s'adressent à la fois aux enseignants, qui peuvent les utiliser pour proposer des devoirs en cours d'année, et directement aux élèves qui souhaitent s'entraîner et bien cerner ce que l'on attend d'eux pour chaque épreuve.

*Certains sujets ne sont pas disponibles en raison des changements dans la nature des épreuves ou des programmes intervenus depuis 2012.

Ministère de l'éducation nationale
Éduscol
Portail national des professionnels de l'éducation

Rechercher dans la bibliothèque de sujets d'examens.

Prep'Exam

La base de données des examens propose l'accès en ligne à des sujets des baccalauréats général, technologique et professionnel. Ces annales doivent permettre une meilleure préparation des candidats aux examens. Elles ont également vocation à accompagner les professeurs tout au long de l'année.

Année
tout

Niveau de l'épreuve
tout

Type d'examen
tout

Série ou spécialité
aucun choix disponible

Spécialité ou discipline
tout

Épreuve
aucun choix disponible

Rechercher

Baccalauréat général
Baccalauréat technologique
Baccalauréat professionnel

Écrivez des tags pertinents pour les enseignants.
Recherche avancée

* Certains sujets des années antérieures ne sont pas disponibles en raison des changements dans la nature des épreuves ou des programmes intervenus depuis 2012.

Ministère de l'éducation nationale - Directeur général de l'enseignement scolaire - Centre éducatif ibervit

BIEN SE PRÉPARER AU BACCALAURÉAT

Pour aider les candidats à se préparer aux épreuves du baccalauréat, un espace dédié leur propose des conseils pratiques en vidéos et en images, les principales dates du baccalauréat 2014 pour les voies générale, technologique et professionnelle, tout ce qu'il faut savoir avant d'entrer dans la salle d'examen, les réponses aux principales questions des élèves, etc. : autant d'éléments permettant aux élèves de se préparer sereinement dans la dernière ligne droite avant les épreuves.
education.gouv.fr/bac2014



CONSULTER LES RÉSULTATS

Dès le vendredi 4 juillet 2014, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat

DES ÉPREUVES AMÉNAGÉES POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

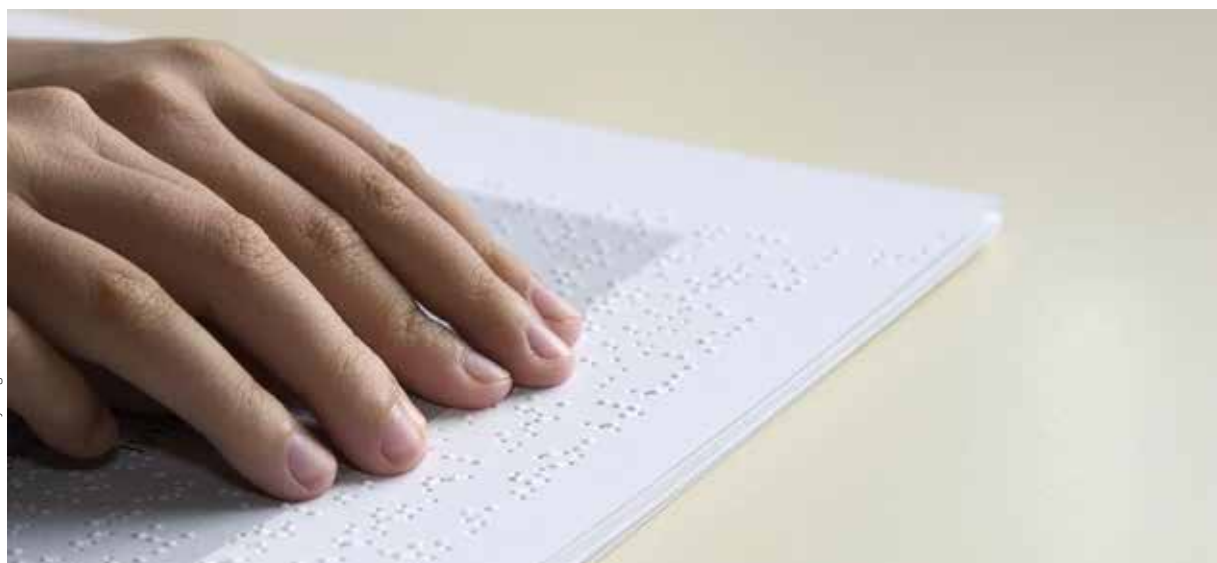
Pour la session 2014, plus de 21 600 candidats sont concernés par des aménagements d'épreuves, qui peuvent être de plusieurs ordres, parmi lesquels :

- un temps d'épreuve majoré ;
- un étalement des épreuves sur la session normale et la session de remplacement ;
- pour les épreuves obligatoires de langue vivante, à l'oral, une possibilité de dispense ;
- une assistance humaine ou l'utilisation d'outils informatiques adaptés ;
- pour les candidats malvoyants, une transcription des sujets en braille ou en gros caractères avec fort contraste ;
- des épreuves orales obligatoires par visioconférence ou webconférence.

De plus, les candidats concernés peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix obtenues à l'examen (quelle que soit leur valeur).

Par ailleurs, les autorités académiques ont la possibilité d'ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent aller composer dans des centres ouverts dans les établissements scolaires.

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande à l'un des médecins désignés à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au vu de la situation particulière du candidat, le médecin rend un avis sur lequel s'appuie le rectorat pour décider des aménagements ou des adaptations d'épreuves. L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.



LA DIMENSION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT

85 PAYS ORGANISATEURS

À l'étranger, le baccalauréat général et technologique est organisé dans 85 pays, pour un total de 16 295 candidats aux épreuves terminales.

Les épreuves se déroulent dans 140 centres d'examen ouverts dans les établissements de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de la mission laïque française.

Les candidats se répartissent de la manière suivante :

- 40 % sont de nationalité française ;
- 50 % sont de la nationalité du pays d'accueil ;
- 10 % d'une autre nationalité.

Les calendriers des sessions à l'étranger s'échelonnent d'avril à novembre, selon les pays.

Pondichéry : du 3 au 30 avril 2014

Liban : du 26 au 30 mai 2014

Amérique du Nord : du 27 mai au 6 juin 2014

Pays étrangers du groupe 1* : du 10 au 16 juin 2014

Asie : du 16 au 20 juin 2014

Amérique du sud : du 10 au 18 novembre 2014

**Pays européens, pays d'Afrique et du Proche-Orient, Madagascar et Île Maurice.*

UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Le baccalauréat, c'est aussi une large ouverture à l'international, notamment à travers :

- l'option internationale du baccalauréat (environ 2 300 candidats) ;
- les sections européennes ou de langue orientale (environ 40 000 candidats) ;
- l'Abibac, le Bachibac et l'Esabac (respectivement 1329, 605 et 572 candidats) ;
- le baccalauréat franco-américain ;
- le baccalauréat franco-allemand.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES FRAUDES

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de façon aléatoire et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves. Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies. En 2013, celle-ci a représenté près de 37 % des fraudes détectées lors des épreuves du baccalauréat.

Par ailleurs, tous les candidats sont informés des consignes à respecter et des sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude, grâce à une notice d'information affichée à la porte de chaque salle d'examen et lue lors de la première épreuve écrite de la session (*voir page 17*).

Constitue une fraude :

- toute communication entre les candidats pendant les épreuves ;
- toute utilisation d'informations, de documents ou de matériels non autorisés par le sujet ou la réglementation ;
- toute substitution de personne.

Tous les appareils non autorisés doivent être impérativement éteints, puis rangés dans le sac du candidat, les surveillants de salle doivent veiller à ce que les candidats ne puissent y avoir accès pendant la durée de l'épreuve.

INSTRUCTION D'UNE SUSPICION DE FRAUDE

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat pris en flagrant délit poursuit sa composition, sauf dans le cas précis de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un procès-verbal est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits.

Sur la base des faits constatés, le chef de centre adresse un procès verbal de suspicion de fraude au recteur afin que ce dernier puisse saisir la commission académique de discipline du baccalauréat. Cette commission est présidée par un enseignant-chercheur, président de jury du baccalauréat, et composée de sept membres nommés par le recteur, dont un élève membre du conseil académique de la vie lycéenne et un étudiant élu au sein du conseil d'administration d'une université.

Le jury du baccalauréat délibère sur les résultats du candidat suspecté de fraude mais aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne peut lui être délivré avant la décision de la commission académique.

Le recteur d'académie engage ou non les poursuites devant la commission académique de discipline qui devra statuer dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats. Le candidat peut contester la décision de cette commission devant le juge administratif territorialement compétent.

SANCTIONS ENCOURUES

Les sanctions encourues sont de deux ordres :

- administratives et/ou
- pénales

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation à une peine par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline.

Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujet et la substitution de personne.

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Les sanctions encourues par les fraudeurs sont les suivantes (article D. 334-32 du code de l'éducation) :

- 1° Le blâme ;
- 2° La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- 3° L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- 4° L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

SANCTIONS PÉNALES

Le délit de fraude aux examens et concours est réprimé par le juge pénal (article L. 331-3 du code de l'éducation) sur la base de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Dans le cas d'une divulgation de sujets d'épreuves ou de substitution de personne, l'article 2 prévoit une condamnation à « un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement ». L'article 3 prévoit que les mêmes peines sont prononcées contre les complices du délit.

ÊTRE RÉACTIF EN CAS D'INCIDENT : LA PROCÉDURE DE VEILLE ET D'ALERTE

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche met en place un dispositif de veille et d'alerte tout au long des épreuves écrites des baccalauréats général, technologique et professionnel qui se déroulent à l'étranger, en métropole, dans les départements et régions d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer.

Ce dispositif vise à permettre une gestion optimale des incidents qui pourraient se produire, grâce à une circulation des informations la plus rapide possible entre les centres d'examen, les services académiques concernés et le ministère.

Ainsi, une cellule de veille et d'alerte nationale mobilise la direction générale de l'enseignement scolaire et les inspecteurs généraux de l'éducation nationale concernés pour traiter les incidents éventuels dans les meilleurs délais.

Les services des examens et concours de chaque académie sont, eux aussi, mobilisés avec les corps d'inspection concernés pour répondre aux diverses sollicitations émanant des centres d'examen.

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

(circulaires n° 2011-072 du 3 mai 2011, n° 2002-063 du 20 mars 2002 et n° 2012-059 du 3 avril 2012)

- 1/** Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2/** Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3/** Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4/** L'utilisation des téléphones portables et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.
- 5/** Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6/** Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7/** En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8/** Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9/** Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'en-tête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'en-tête.

Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1/** Le blâme.
- 2/** La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3/** L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 4/** L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5/** Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire.
- 6/** Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.



LES SUJETS D'ÉPREUVES

GARANTIR LA CONFIDENTIALITÉ DES SUJETS

La confection et la diffusion des sujets sont soumises à un ensemble de règles strictes qui visent à garantir la confidentialité à chaque étape :

- répartition confidentielle entre les académies pour l'élaboration des sujets de l'année suivante ;
- signature d'une charte de déontologie pour tous les personnels impliqués ;
- composition confidentielle des commissions d'élaboration des sujets ;
- travail des commissions dans des conditions hautement sécurisées ;
- transmission des sujets de façon dématérialisée par les académies conceptrices, grâce à un réseau hautement sécurisé, propre à l'éducation nationale ;
- impression et mise sous pli des sujets dans des locaux académiques sécurisés ;
- double conditionnement des sujets ;
- diffusion des sujets au plus près possible, dans le temps des épreuves concernées ;
- stockage sécurisé dans les centres d'examen avec accès limité au chef d'établissement et son adjoint ;
- ouverture des enveloppes contenant les sujets uniquement avant l'épreuve concernée, en présence des candidats.

3500 SUJETS PRINCIPAUX ET DE SECOURS

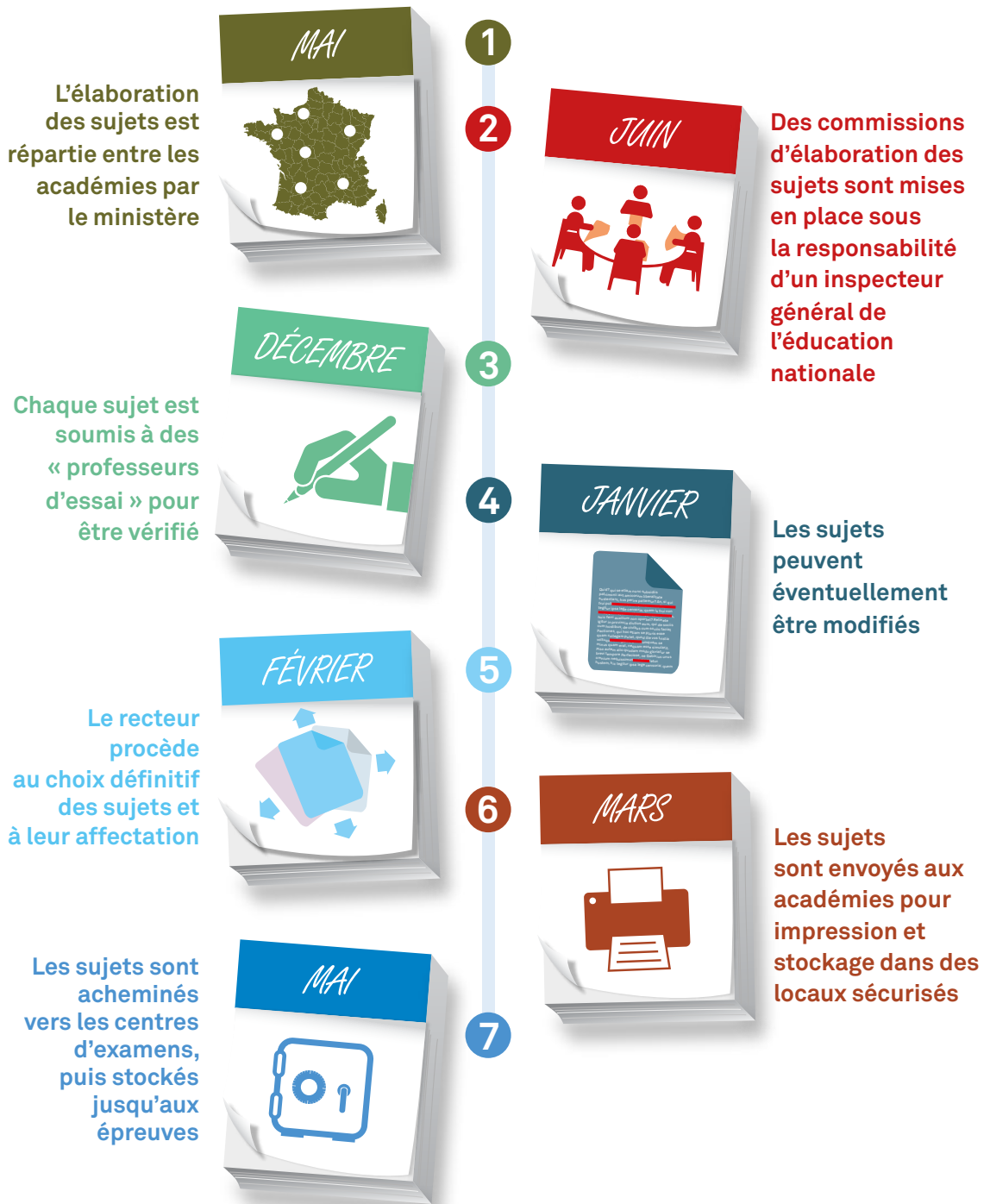
Lors de chaque session, environ 3 500 sujets d'épreuves de baccalauréat sont élaborés.

Pour chaque épreuve, un nombre de sujets est retenu en fonction des destinations concernées (métropole, Drom-Com, regroupements de pays à l'étranger).

À côté des sujets principaux, des sujets de secours sont élaborés afin de répondre à tout type d'incident qui nécessiterait de changer de sujet au cours de la session de baccalauréat. Ces sujets sont conçus de la même façon que les autres.

Ainsi, en philosophie, 80 sujets sont élaborés chaque année pour les baccalauréats général et technologique.

L'ÉLABORATION DES SUJETS : UN PROCESSUS D'UNE ANNÉE



LE CHOIX DES OPTIONS

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

Pour les séries générales, un enseignement de spécialité, doté d'un coefficient spécifique, est proposé :

- langue vivante 1 ou 2 approfondie : série L ;
- langue vivante 3 : série L ;
- langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec) : série L ;
- droit et grands enjeux du monde contemporain : série L ;
- arts : série L (au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, arts du cirque, danse, histoire des arts, musique, théâtre) ;
- mathématiques : séries S, ES, L ;
- sciences sociales et politiques : série ES ;
- économie approfondie : série ES ;
- physique-chimie : série S ;
- sciences de la vie et de la Terre : série S ;
- informatique et sciences du numérique : série S ;
- écologie, agronomie et territoires : série S (dans les lycées dépendant du ministère chargé de l'agriculture).

OPTIONS FACULTATIVES, HORS LANGUES VIVANTES

Dans les séries générales et technologiques, l'élève peut choisir au maximum deux options facultatives parmi :

- 2 options de langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec), pour les séries générales ;
- 6 enseignements artistiques (au choix : arts plastiques, cinéma, danse, histoire des arts, musique, théâtre), pour les séries générales et technologiques ;
- plusieurs disciplines en éducation physique et sportive, pour les séries générales et technologiques.

Seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. Pour la première option facultative choisie par l'élève, les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par deux. Si ce choix porte sur une langue ancienne (latin ou grec), les points au-dessus de la moyenne sont multipliés par trois.

LANGUES VIVANTES

SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

58 langues vivantes étrangères, régionales ou des signes :

- 22 langues vivantes étrangères pour les épreuves obligatoires et facultatives : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien ;
- 24 autres langues au titre des épreuves facultatives uniquement : albanais, amharique, bambara, berbère, bulgare, coréen, croate, estonien, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, swahili, tamoul, tchèque ;
- 11 langues régionales : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc, tahitien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans ;
- langue des signes française (LSF).

SÉRIES PROFESSIONNELLES

Les modalités d'évaluation des langues vivantes, obligatoires ou facultatives, ont été renouvelées : l'épreuve est désormais une épreuve orale qui prend appui sur le contexte professionnel de la spécialité concernée.

- Langue vivante 1 obligatoire pour toutes les spécialités : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.
- Langue vivante 2 obligatoire pour certaines spécialités : allemand, anglais, arabe littéraire, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole (guadeloupéen, guyanais, martiniquais, réunionnais), langues mélanésiennes, langue d'oc (auvergnat, gascon, languedocien, limousin, nissart, provençal, vivaro-alpin), tahitien.
- Épreuve facultative orale : allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, croate, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française.



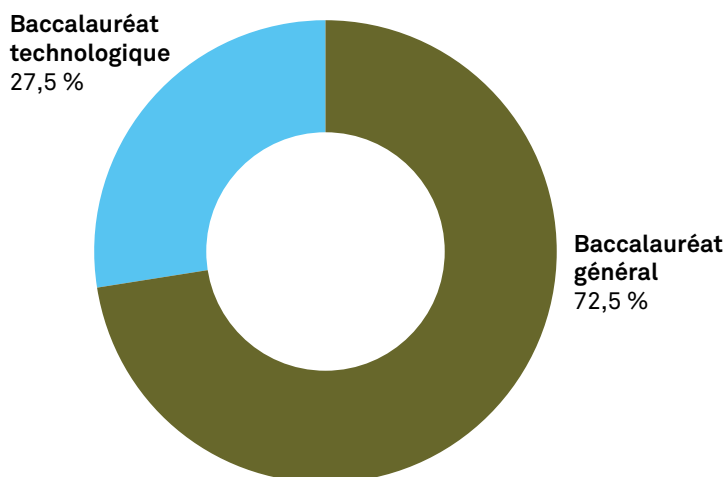
Les effectifs

EFFECTIFS ACADÉMIQUES

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Total
Aix-Marseille	15 373	6 402	9 151	30 926
Amiens	8 987	4 239	6 841	20 067
Besançon	5 706	2 289	3 554	11 549
Bordeaux	16 036	5 969	9 265	31 270
Caen	7 241	2 740	4 464	14 445
Clermont-Ferrand	5 760	2 290	3 537	11 587
Corse	1 296	565	694	2 555
Dijon	7 861	3 038	4 743	15 642
Grenoble	18 136	6 414	9 003	33 553
Lille	19 877	9 090	15 496	44 463
Limoges	3 151	1 293	2 136	6 580
Lyon	16 694	7 092	9 012	32 798
Montpellier	12 965	5 808	8 564	27 337
Nancy-Metz	11 357	5 366	8 759	25 482
Nantes	18 396	7 000	10 452	35 848
Nice	11 331	4 280	5 811	21 422
Orléans-Tours	12 220	5 132	6 882	24 234
Poitiers	8 080	3 189	4 841	16 110
Reims	6 330	2 613	4 394	13 337
Rennes	16 898	6 902	9 397	33 197
Rouen	9 511	4 035	6 306	19 852
Strasbourg	9 343	3 816	6 011	19 170
Toulouse	14 361	5 629	8 709	28 699
Paris, Créteil, Versailles	72 450	27 921	37 785	138 156
Total métropole	329 360	133 112	195 807	658 279
Guadeloupe	2 781	1 286	1 974	6 041
Guyane	1 093	692	1 159	2 944
La Réunion	4 710	2 760	3 579	11 049
Martinique	1 992	1 062	1 985	5 039
Mayotte	1 381	1 303	871	3 555
Total Dom	11 957	7 103	9 568	28 628
Total métropole et Dom	341 317	140 215	205 375	686 907
Rappel inscrits 2013	338 186	142 835	183 688	664 709
Évolution 2013-2014	0,9%	-1,8%	11,8%	3,3%
Répartition	50%	20%	30%	100%

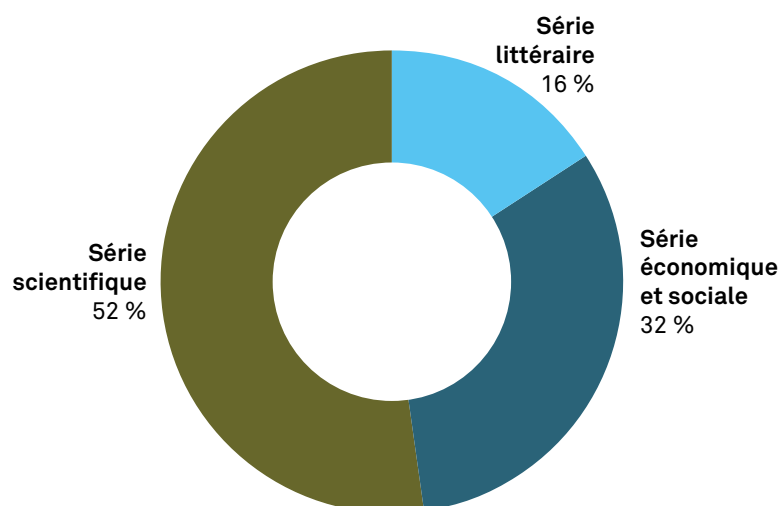
CANDIDATS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
Métropole	334 076	124 781	458 857
Dom	11 950	6 849	18 799
Total métropole et Dom	346 026	131 630	477 656
Rappel inscrits 2013	343 957	135 074	479 031
Évolution 2013-2014	0,6 %	-2,5 %	-0,3 %
Répartition	72,5 %	27,5 %	100 %



SÉRIES GÉNÉRALES

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique	Total
Métropole	52 175	105 990	171 195	329 360
Dom	2 635	3 787	5 535	11 957
Total métropole et Dom	54 810	109 777	176 730	341 317
Rappel inscrits 2013	58 293	107 674	172 219	338 186
Évolution 2013-2014	-6,0%	2,0%	2,6%	0,9%
Répartition	16%	32%	52%	100%

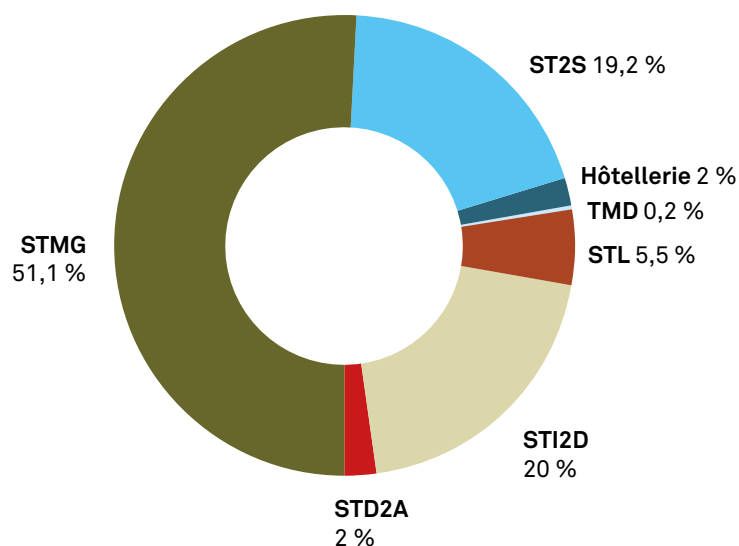


SÉRIES TECHNOLOGIQUES

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	Hôtellerie	TMD	Total
Métropole	7 480	26 888	2 763	67 148	25 879	2 673	281	133 112
Dom	299	1 158	59	4 436	1 061	90	-	7 103
Total métropole et Dom	7 779	28 046	2 822	71 584	26 940	2 763	281	140 215
Rappel inscrits 2013	7 331	27 704	2 809	74 891	26 963	2 805	332	142 835
Évolution 2013-2014	6,1%	1,2%	0,5%	-4,4%	-0,1%	-1,5%	-15,4%	-1,8%
Répartition	5,5%	20%	2%	51,1%	19,2%	2%	0,2%	100%

STL : sciences et technologies de laboratoire
 STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
 STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués

STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
 ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
 TMD : techniques de la musique et de la danse



SÉRIES PROFESSIONNELLES

86 SPÉCIALITÉS

Accompagnement, soins et services à la personne – option A : à domicile	3 553
Accompagnement, soins et services à la personne – option B : en structure	18 720
Accueil-relation clients et usagers	8 076
Aéronautique – option mécanicien, système-cellule	602
Aéronautique – option mécanicien, système-avionique	155
Agencement de l'espace architectural	152
Aménagement et finition du bâtiment	1 070
Artisanat et métiers d'art – option art de la pierre	50
Artisanat et métiers d'art – option communication plurimédia	1 693
Artisanat et métiers d'art – option ébéniste	420
Artisanat et métiers d'art – option marchandisage visuel	268
Artisanat et métiers d'art – option A : verrerie scientifique et technique	14
Artisanat et métiers d'art – option B : métiers de l'enseigne et de la signalétique	78
Artisanat et métiers d'art – option tapissier d'ameublement	262
Bio-industries de transformation	658
Boucher charcutier traiteur	155
Boulangier-pâtissier	1 250
Commerce	26 757
Commercialisation et services en restauration	4 929
Comptabilité	14 839
Conducteur transporteur routier marchandises	1 155
Construction des carrosseries	97
Cuisine	6 659
Électrotechnique énergie équipements communicants	17 104
Environnement nucléaire	124
Esthétique cosmétique parfumerie	3 389
Étude et définition de produits industriels	773
Façonnage de produits imprimés, routages	17
Fonderie	50
Hygiène environnement	945
Industries de procédés	771
Industries des pâtes, papiers et cartons	18
Intervention sur le patrimoine bâti	162
Logistique	3 028
Maintenance des équipements industriels	7 322
Maintenance des matériels – option A : agricole	823
Maintenance des matériels – option B : travaux publics	680
Maintenance des matériels – option C : parcs et jardins	302
Maintenance de véhicules automobiles – option voitures particulières	7 197
Maintenance de véhicules automobiles – option véhicules industriels	957
Maintenance de véhicules automobiles – option motocycles	813
Maintenance nautique	486
Métiers de la mode, vêtements	3 037
Métiers du cuir – option chaussures	15
Métiers du cuir – option maroquinerie	235

Métiers du pressing et de la blanchisserie	42
Microtechniques	681
Mise en œuvre des matériaux – option industries textiles	39
Mise en œuvre des matériaux – option matériaux ceramiques	0
Optique lunetterie	674
Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	419
Ouvrages du bâtiment : métallerie	540
Perruquier posticheur	22
Photographie	444
Pilotage de systèmes de production automatisée	630
Plastiques et composites	456
Poissonnier écailleur traiteur	22
Production graphique	792
Production imprimée	456
Productique mécanique – option décolletage	42
Prothèse dentaire	743
Réparation de carrosserie	1 754
Secrétariat	14 617
Sécurité-prévention	1 091
Services de proximité et vie locale	3 695
Systèmes électroniques numériques	7 662
Technicien aérostructure	174
Technicien constructeur bois	906
Technicien d'usinage	2 755
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	471
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	1 980
Technicien de scierie	33
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	1 477
Technicien d'études du bâtiment – option A : étude et économie	1 808
Technicien d'études du bâtiment – option B : assistant en architecture	1 218
Technicien du froid et du conditionnement d'air	1 473
Technicien en chaudronnerie industrielle	2 585
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	2 618
Technicien géomètre-topographe	635
Technicien menuisier-agenceur	2 732
Technicien modeleur	66
Technicien outilleur	270
Traitement des surfaces	33
Transports	942
Travaux publics	1 207
Vente prospection, négociation, suivi de clientèle	7 311
Total candidats 2014	205 375
Part du secteur tertiaire	45,5%
Part du secteur industriel	54,5%
Rappel total candidats 2013	183 688



SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

SESSION DE JUIN

ÉPREUVES ÉCRITES

Métropole : 16, 17, 18, 19, 20 et 23 juin 2014.

Départements d'outre-mer :

- Guadeloupe-Guyane-Martinique : 13, 16, 17, 18, 19, 20 et 23 juin 2014
- La Réunion-Mayotte : 16, 17, 18, 19, 20 et 23 juin 2014

Collectivités d'outre-mer :

Polynésie française

- Baccalauréat général : 10, 11, 12, 13, 16 et 17 juin 2014
- Baccalauréat technologique : 10, 11, 12, 13, 16 et 17 juin 2014

Saint-Pierre-et-Miquelon

- Baccalauréat général : 27, 28, 30 mai, 2, 3 et 6 juin 2014

Nouvelle-Calédonie : la session a lieu en novembre-décembre.

ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

Les dates sont fixées par les recteurs dans chaque académie.

RÉSULTATS DU 1^{ER} GROUPE D'ÉPREUVES

Les résultats du 1^{er} groupe d'épreuves sont connus à partir du vendredi 4 juillet 2014 (métropole) pour toutes les séries.

ORAUX DE RATTRAPAGE

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1^{er} groupe, les épreuves orales du 2^e groupe se déroulent jusqu'au mercredi 9 juillet 2014.

SESSION DE REMPLACEMENT

Cette session est réservée aux candidats inscrits qui, pour des raisons dûment justifiées, n'ont pu se présenter à la session de juin.

Épreuves écrites terminales : 8, 9, 10, 11, 12 et 15 septembre 2014 (métropole).

Épreuves écrites de français et de français et littérature : 10 septembre 2014 (métropole).

ÉPREUVES ANTICIPÉES EN PREMIÈRE

SÉRIES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES / ÉPREUVES ÉCRITES



Métropole

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE (*)	SÉRIES TECHNOLOGIQUES
Mercredi 18 juin	Français et littérature 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 14 h - 18 h
Vendredi 20 juin	Sciences 8 h - 9 h 30	Sciences 8 h - 9 h 30		



Guadeloupe, Guyane et Martinique

Lundi 16 juin	Français et littérature 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h	Français 8 h - 12 h
Mardi 17 juin	Sciences 14 h 30 - 16 h	Sciences 14 h 30 - 16 h		



La Réunion

Mercredi 18 juin	Français et littérature 10 h - 14 h	Français 10 h - 14 h	Français 10 h - 14 h	Français 16 h - 20 h
Vendredi 20 juin	Sciences 10 h - 11 h 30	Sciences 10 h - 11 h 30		

* Lors de la session 2014, ni les élèves de première ni ceux de terminale ne passent d'épreuve d'histoire-géographie en série S, sauf cas très particuliers :
 - redoublants de terminale qui passeraient les épreuves anticipées et terminales ensemble la même année ;
 - candidats libres passant les épreuves anticipées et terminales ensemble la même année.
 Ce n'est que lors de la session 2015 que les élèves de terminale S passeront à nouveau l'épreuve d'histoire-géographie.

Les dates de l'épreuve orale de français (toutes séries) et de l'épreuve d'histoire-géographie pour les séries STI et STL sont fixées par les recteurs d'académie.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL



MÉTROPOLE

	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE SCIENTIFIQUE (*)
Lundi 16 juin	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h	Philosophie 8 h - 12 h
Mardi 17 juin	Histoire et géographie 8 h - 12 h	Histoire et géographie 8 h - 12 h	Physique - chimie 8 h - 11 h 30
Mercredi 18 juin	LV1 14 h - 17 h	LV1 14 h - 17 h	LV1 14 h - 17 h
Jeudi 19 juin	Sciences économiques et sociales 8 h - 12 h ou 13 h <small>(spécialité économie approfondie ou sciences sociales et politiques)</small>	Littérature 8 h - 10 h	Mathématiques 8 h - 12 h
Vendredi 20 juin	Mathématiques 14 h - 17 h	Arts (épreuve écrite) 14 h - 17 h 30 Langues et cultures de l'Antiquité : grec 14 h - 17 h Langues et cultures de l'Antiquité : latin 14 h - 17 h Mathématiques 14 h - 17 h	SVT 14 h - 17 h 30 Écologie, agronomie et territoires 14 h - 17 h 30 Sciences de l'ingénieur 14 h - 18 h
Lundi 23 juin	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 17 h LV2 régionale 14 h - 17 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h

* Lors de la session 2014, ni les élèves de première ni ceux de terminale ne passent d'épreuve d'histoire-géographie en série S, sauf cas très particuliers :

- redoublants de terminale qui passeraient les épreuves anticipées et terminales ensemble la même année ;

- candidats libres passant les épreuves anticipées et terminales ensemble la même année.

Ce n'est que lors de la session 2015 que les élèves de terminale S passeront à nouveau l'épreuve d'histoire-géographie.

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE




MÉTROPOLE

	ST2S	STMG	HÔTELLERIE
Lundi 16 juin	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h
Mardi 17 juin	Histoire et géographie 8 h - 10 h 30 Mathématiques 14 h - 16 h	Histoire et géographie 8 h - 10 h 30 Mathématiques 14 h - 17 h	Environnement du tourisme 14 h - 17 h
Mercredi 18 juin	Biologie et physiopathologie humaines 8 h - 11 h	Économie - droit 8 h - 11 h	
Jeudi 19 juin	Sciences et techniques sanitaires et sociales 14 h - 17 h	Épreuve de spécialité 14 h - 18 h	Gestion hôtelière et mathématiques 13 h - 17 h 30
Vendredi 20 juin	Sciences physiques et chimiques 8 h - 10 h LV1 14 h - 16 h	Management des organisations 8 h - 11 h LV1 14 h - 16 h	Sciences appliquées et technologies 14 h - 17 h
Lundi 23 juin	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

ÉPREUVES ÉCRITES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

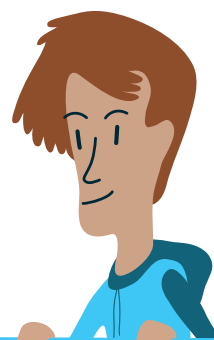


MÉTROPOLE

	STL		STI2D	STD2A
	Biotechnologies	Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
Lundi 16 juin	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h	Philosophie 14 h - 18 h
Mardi 17 juin	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14 h - 18 h	Chimie - biochimie - sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité 14 h - 18 h	Enseignements technologiques transversaux 14 h - 18 h	Analyse méthodique en design et arts appliqués 14 h - 18 h
Jeudi 19 juin	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 12 h	Mathématiques 8 h - 11 h
Vendredi 20 juin	Physique - chimie 8 h - 11 h LV1 14 h - 16 h	Physique - chimie 8 h - 11 h LV1 14 h - 16 h	Physique - chimie 8 h - 11 h LV1 14 h - 16 h	Physique - chimie 8 h - 10 h LV1 14 h - 16 h
Lundi 23 juin	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h	LV2 étrangère 14 h - 16 h LV2 régionale 14 h - 16 h

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL



SESSION DE JUIN

Les épreuves générales écrites sont communes à tous les candidats.

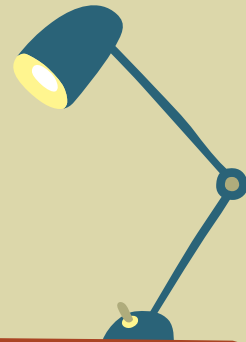
	Métropole Mayotte	La Réunion	Guadeloupe Martinique	Guyane
Français	Lundi 16 juin 9 h 30 à 12 h	Lundi 16 juin 10 h 30 à 13 h	Vendredi 13 juin 14 h à 16 h 30	Vendredi 13 juin 14 h à 16 h 30
Histoire- géographie et éducation civique	Lundi 16 juin 14 h à 16 h	Lundi 16 juin 15 h à 17 h	Lundi 16 juin 14 h 30 à 16 h 30	Lundi 16 juin 15 h 30 à 17 h 30
Arts appliqués et cultures artistiques	Mardi 17 juin 10 h à 11 h 30	Mardi 17 juin 11 h à 12 h 30	Lundi 16 juin 12 h 30 à 14 h	Lundi 16 juin 13 h 30 à 15 h
Prévention, santé et environnement	Mercredi 18 juin 9 h 30 à 11 h 30	Mercredi 18 juin 10 h 30 à 12 h 30	Mardi 17 juin 14 h à 16 h	Mardi 17 juin 14 h à 16 h
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	Épreuves pratiques et écrites sur support informatique : du lundi 2 au vendredi 13 juin, à partir de 8 h			

Les dates des épreuves orales et pratiques sont fixées par les recteurs, dans chaque académie.

SESSION DE REMPLACEMENT

Cette session est réservée aux candidats inscrits qui n'ont pu se présenter à la session normale pour des raisons dûment justifiées.

Épreuves écrites : 11, 12, 15, 16 et 17 septembre 2014 (métropole).



*Les résultats
de la session 2013*

DEPP

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE,
ET DE LA PERFORMANCE

NOTE D'INFORMATION

n° 06 – Mars 2014

Les résultats définitifs de la session 2013 du baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle

■ Avec 678 000 candidats et 589 200 lauréats, le taux de réussite augmente à la session 2013 du baccalauréat. Il atteint 87 % : 92 % dans la voie générale, 87 % dans la voie technologique et 79 % dans la voie professionnelle. Dans la voie technologique, la hausse du taux de réussite compense presque entièrement la perte de candidats. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite au baccalauréat augmente très légèrement après trois années de baisse.

Entre 2008 et 2013, la proportion de bacheliers dans une génération augmente de 11,4 points pour atteindre 73,7 %. La réforme de la voie professionnelle a considérablement augmenté le nombre de bacheliers. Elle aura eu pour effet de porter la part de ces bacheliers dans une génération à 20,1 %.

Fanny Thomas, DEPP B1

■ À la session 2013, 678 000 candidats se sont présentés au baccalauréat : sur 10 candidats, 5 sont issus de la voie générale, 2 de la voie technologique et 3 de la voie professionnelle. En un an, le nombre de candidats au baccalauréat a diminué de près de 44 000, après une augmentation de plus de 70 000 entre 2010 et 2012. Cette importante évolution est une conséquence de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans dès la sortie de troisième. Auparavant, les élèves de troisième choisissant la voie professionnelle pouvaient intégrer un cursus en deux ans menant au BEP, et moins de la moitié d'entre eux poursuivaient vers un baccalauréat professionnel en deux ans. Entre les sessions 2010 et 2012, deux cursus menant au baccalauréat professionnel ont coexisté, entraînant une augmentation mécanique des candidats dans cette voie de plus de 105 000. À la session 2013, au sortir de cette période de transition, l'effectif diminue de près de 42 000. Dans le même temps, la voie générale gagne 4 000 candidats et la voie technologique en perd 6 000.

Légère hausse de la réussite au baccalauréat professionnel après trois ans de baisse

Toutes voies confondues, le taux de réussite au baccalauréat augmente de 2,4 points à la session 2013 (FIGURE 1). Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'introduction de l'épreuve de contrôle, a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse consécutive. À la session 2013, il augmente même très légèrement (+ 0,5 point). Les taux de réussite des voies générale et technologique continuent de croître (respectivement + 2,4 points et + 3,2 points).

Plus de neuf candidats sur dix se présentent à l'examen sous statut scolaire (93 %). Certains l'ont cependant préparé en formation continue ou en apprentissage (5 %), de façon individuelle ou en suivant un enseignement à distance (2 %). Ces derniers réussissent moins bien l'examen, quelle que soit la voie, loin derrière les candidats de la formation continue, de l'apprentissage ou sous statut scolaire (FIGURE 2). La voie profes-

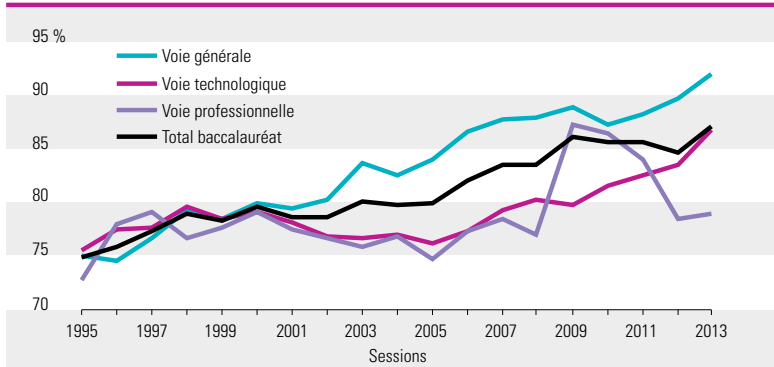
Directrice de la publication :
Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction :
Marc Saillard
Maquettiste :
Frédéric Voiret
Impression :
DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation
et de l'édition
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15



ministère
éducation
nationale



1 – Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995



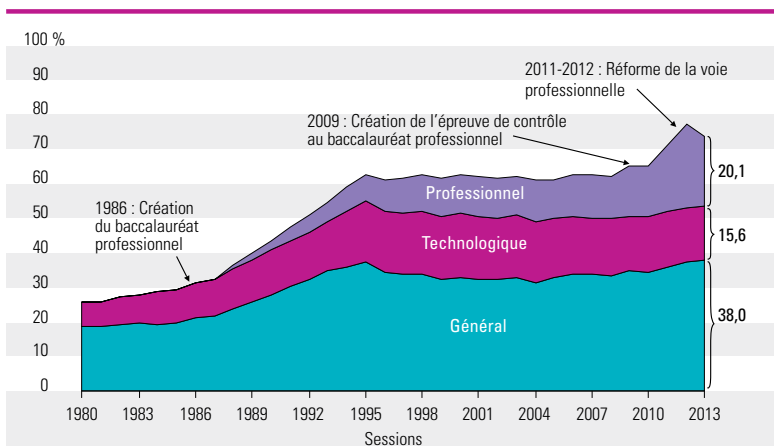
Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte.
Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

2 – Résultats du baccalauréat 2013 selon la voie et le statut du candidat

		2013			Rappel 2012		
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat général	Scolaire	326 324	302 502	92,7	321 100	290 589	90,5
	Enseignement à distance, individuel	5 670	2 814	49,6	6 860	3 248	47,3
	Tous statuts	331 994	305 316	92,0	327 960	293 837	89,6
Baccalauréat technologique	Scolaire	139 979	122 336	87,4	145 278	122 516	84,3
	Enseignement à distance, individuel	4 221	2 326	55,1	5 098	2 578	50,6
	Formation continue, apprentissage	23	21	91,3	30	27	90,0
Tous statuts	144 223	124 683	86,5	150 406	125 121	83,2	
Baccalauréat professionnel	Scolaire	166 350	132 004	79,4	203 318	159 461	78,4
	Enseignement à distance, individuel	4 719	2 501	53,0	3 480	1 813	52,1
	Formation continue, apprentissage	30 737	24 736	80,5	36 625	29 625	80,9
Tous statuts	201 806	159 241	78,9	243 423	190 899	78,4	
Total baccalauréat	678 023	589 240	86,9	721 789	609 857	84,5	

Champ : France métropolitaine et DOM y compris Mayotte.
Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

3 – Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1980



Champ : France métropolitaine avant 2001, France métropolitaine et DOM hors Mayotte ensuite.
Sources : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran ; Insee - recensement de la population

sionnelle rassemble la plus grande part de candidats en formation continue ou en apprentissage (15 %).

Une proportion de bacheliers professionnels dans une génération plus importante après la réforme

La proportion de bacheliers dans une génération passe de 62,3 % en 2008 à 73,7 % en 2013 : + 7,7 points dans la voie professionnelle, + 4,4 points dans la voie générale et - 0,7 point dans la voie technologique. La voie professionnelle gagne 2,2 points en 2009 avec l'introduction de l'épreuve de contrôle. Entre 2010 et 2013, elle gagne 5,7 points grâce à la réforme avec un pic en 2012 (FIGURE 3).

Entre 2008 et 2013, 55 400 candidats supplémentaires ont obtenu le baccalauréat professionnel. Le nombre de bacheliers de cette voie augmente considérablement aux sessions 2009 et 2012.

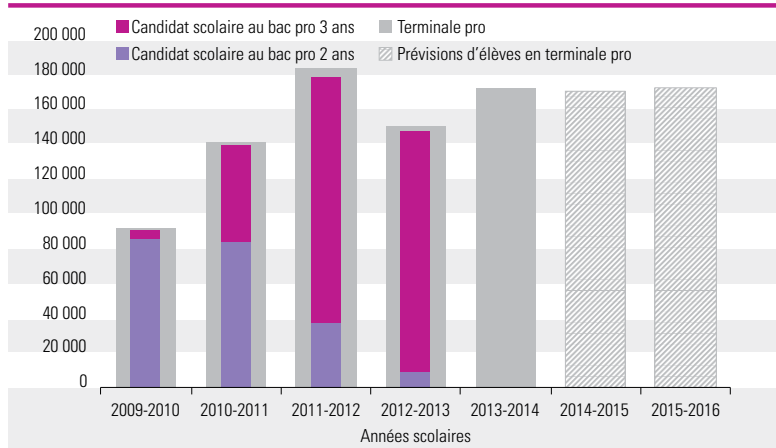
Sur la même période, le nombre de bacheliers augmente de 24 700 dans la voie générale mais diminue de 11 900 dans la voie technologique, qui perd des candidats.

La réforme de la voie professionnelle a permis de doubler le nombre de candidats au baccalauréat

À la session 2013, la quasi-totalité des candidats scolaires au baccalauréat professionnel sous tutelle du ministère de l'éducation nationale a suivi un cursus en trois ans. Après le pic de 2012, leur effectif est proche de celui de 2011. D'après les prévisions d'effectifs d'élèves, le nombre de candidats scolaires au baccalauréat professionnel devrait à nouveau augmenter à la session 2014, sans atteindre le niveau de 2012. Il devrait se stabiliser aux sessions suivantes autour de 170 000 contre 90 000 en 2010 (FIGURE 4).

À la session 2013, le taux de réussite au baccalauréat professionnel atteint 78,9 % (FIGURE 5), soit 0,5 point de plus qu'en 2012. Le taux de réussite est meilleur dans le secteur des services

4 – Évolution du nombre de candidats scolaires au baccalauréat professionnel selon le cursus
Spécialités professionnelles relevant du ministère de l'éducation nationale



Champ : France métropolitaine et DOM y compris Mayotte.
Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Scolarité

que dans celui de la production où il aura perdu un total de presque 11 points depuis 2009. Le secteur des services, qui avait perdu presque 8 points de réussite entre 2009 et 2012, regagne 2 points à la dernière session.

Les spécialités du secteur de la production accueillent très majoritairement des garçons, à l'exception du domaine des « Matériaux souples » qui est presque exclusivement féminin. Les filles restent majoritaires dans le secteur des services, et tout particulièrement dans le domaine de la communication et de l'information.

Le taux de réussite dépasse 90 % dans les trois séries générales

Pour la première fois, le taux de réussite au baccalauréat général dépasse 90 % dans chacune des trois séries et dans presque toutes leurs spécialités (FIGURE 5).

Depuis la session 2011, la voie générale a gagné 10 000 candidats. De plus, avec 3,7 points de réussite supplémentaire, le nombre de lauréats dans la voie générale

rale a augmenté de 21 000 en deux ans. Les séries L et S ont bénéficié de la création de nouvelles spécialités (« Droits et grands enjeux du monde contemporain » en L, et « Informatique et sciences du numérique » en S). La série ES reste stable en termes de candidats.

Les séries ES et L passent la barre des 90 % en taux de réussite grâce aux filles. Majoritaires dans ces séries, elles réussissent traditionnellement mieux, les garçons restant en-dessous de la barre des 90 %. À l'inverse, les spécialités de la série S, en dehors de « Écologie, agronomie et territoires » et « SVT-Sciences de la vie et de la Terre », comptent plus de garçons que de filles. Ces dernières conservent néanmoins l'avantage en termes de réussite.

Quelle que soit la série, la majorité des admis au baccalauréat général obtient une mention. Il s'agit principalement d'une mention « Assez bien ». Dans la voie générale, les mentions « Bien » et « Très bien » sont attribuées à 30 % des bacheliers, contre 11 % dans les autres voies. En deux ans, la part d'admis au baccalauréat général sans mention a diminué de 8 points au profit des mentions « Bien » et « Très bien ». L'évolution atteint presque 10 points dans les séries ES et L. Au sein de chaque série générale, les spécialités qui ont les meilleurs taux de réussite sont aussi celles dont les admis obtiennent le plus souvent ces mentions.

5 – Résultats du baccalauréat 2013 selon la voie, la série, le secteur et le sexe

		Présents		Admis	Répartition des admis par mention (%)				Taux de réussite (%)		
		Total	Filles		Très bien	Bien	Assez bien	Sans mention	Total	Filles	Garçons
Baccalauréat général	ES	106 801	60,6	97 729	7,5	16,4	30,3	45,7	91,5	92,7	89,7
	L	55 324	79,1	50 358	6,7	14,8	29,2	49,4	91,0	92,0	87,4
	S	169 869	45,6	157 229	15,4	21,0	27,5	36,2	92,6	93,8	91,5
	Toutes séries	331 994	56,0	305 316	11,4	18,5	28,7	41,4	92,0	93,0	90,7
Baccalauréat technologique	STL	7 247	56,7	6 800	3,1	16,9	37,0	43,0	93,8	94,4	93,1
	STG	72 396	54,6	61 124	0,6	6,2	26,9	66,3	84,4	86,2	82,3
	TMD	258	53,1	249	10,8	22,1	29,7	37,3	96,5	97,8	95,0
	Hôtellerie	2 593	50,1	2 320	1,9	10,4	30,9	56,7	89,5	90,2	88,7
	ST2S	26 291	91,9	22 400	0,7	6,4	26,2	66,6	85,2	85,4	83,4
	STAV	5 761	44,7	4 524	0,2	5,4	24,4	70,0	78,5	78,0	79,0
	STI2D	26 949	6,4	24 660	3,1	14,5	34,3	48,1	91,5	92,7	91,4
	STD2A	2 728	74,7	2 606	7,1	18,6	36,8	37,6	95,5	96,3	93,2
Toutes séries	144 223	52,4	124 683	1,4	8,8	29,0	60,8	86,5	86,6	86,3	
Baccalauréat professionnel	Production	97 618	13,1	74 500	1,2	8,3	29,0	61,5	76,3	80,5	75,7
	Services	104 188	63,1	84 741	1,2	10,8	34,2	53,9	81,3	83,1	78,3
	Tous secteurs	201 806	38,9	159 241	1,2	9,6	31,8	57,4	78,9	82,7	76,5
Total baccalauréat		678 023	50,1	589 240	6,5	14,0	29,6	49,8	86,9	89,2	84,6

Champ : France métropolitaine et DOM y compris Mayotte.
Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

La voie technologique continue de perdre des candidats

La voie technologique continue de perdre des candidats : depuis 2005, l'effectif de présents au baccalauréat technologique est passé de 185 000 à 143 000 (hors Mayotte). Seule la spécialité STI-Arts appliqués, devenue STD2A en 2013, augmente sans discontinuer depuis sa création en 1999, passant de 1 700 candidats à 2 700 en 2013.

À la session 2013, le taux de réussite au baccalauréat technologique atteint 86,5 %, soit 10 points de plus qu'en 2005 (FIGURE 5). La hausse a plus bénéficié aux garçons qu'aux filles. Ainsi, l'écart en faveur des filles est passé de 2 points à 0,3 point. Les séries et spécialités technologiques les plus féminisées sont STD2A, STG « Communication et gestion des ressources humaines », STL « Bio-technologies » et ST2S. À l'inverse, STI2D et STG « Gestion des systèmes d'information » sont très masculinisées.

En un an, la part de bacheliers technologiques reçus avec mention a augmenté de plus de 4 points, au profit des mentions « Bien » et « Assez bien » : 38 % des bacheliers obtiennent une mention « Bien » ou « Assez bien ». Les bacheliers des séries technologiques relevant du secteur de la production hors STAV (STI2D et STL) et des disciplines artistiques (STD2A et TMD) sont le plus souvent diplômés avec mention.

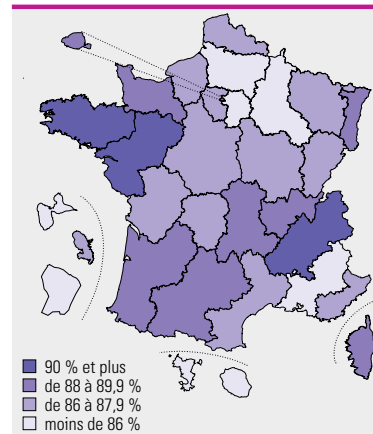
D'une académie à l'autre

Le taux de réussite global au baccalauréat 2013 augmente par rapport à 2012 dans toutes les académies. Rennes et Nantes restent les académies les plus performantes dans les trois voies, sauf dans la voie générale où la Corse vient se placer en deuxième position. À l'opposé, les candidats au baccalauréat des académies de Créteil et d'Amiens obtiennent le moins souvent le diplôme quelle que soit la voie, à l'exception de la voie professionnelle où Amiens a un meilleur taux de réussite (FIGURE 6).

Dans les DOM, la Guadeloupe se distingue par un taux de réussite au baccalauréat professionnel sensiblement supérieur à celui de la métropole, et la Martinique dans la voie technologique. L'écart global entre la métropole et les DOM passe de 7,9 points en 2012 à 6,1 points en 2013. Il a diminué dans les voies technologique (- 4,5 points) et générale (- 3,3 points), tandis qu'il s'est accru dans la voie professionnelle (+ 1 point).

Entre 2012 et 2013, le taux de réussite au baccalauréat augmente le plus fortement dans les académies de Guyane (+ 8,4 points), de Martinique (+ 6,5 points) et de Guadeloupe (+ 5,6 points). Les Antilles et La Réunion ont des taux de réussite au baccalauréat sensiblement supérieurs à ceux de la Guyane et de Mayotte dans les trois voies. ■

6 – Taux de réussite au baccalauréat selon les académies – Session 2013



Source : MEN-MESR DEPP, Système d'information Ocean-Safran

en savoir plus

➤ « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », Note d'Information 13.02, MEN-DEPP, mars 2013.

➤ Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, RERS édition 2013, MEN-DEPP, p. 242-247, 398-399.

Voir résultats détaillés sur le site : www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCES ET DÉFINITIONS

Source des données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee. La base en vigueur en mars 2014 a été utilisée ici. Elle permet de calculer des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2012 et 2013, et définitive pour la session 2011.

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Séries technologiques

- STG** : sciences et technologies de la gestion.
- STI2D** : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (anciennement STI hors Arts appliqués).
- STD2A** : sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI-Arts appliqués).
- STL** : sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
- ST2S** : sciences et technologies de la santé et du social.
- TMD** : techniques de la musique et de la danse.
- Hôtellerie**.
- STAV** : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. ■



Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Retrouvez ce dossier
dans l'espace presse

education.gouv.fr/presse

#BAC2014

